

## **ASV : VERS UNE AUGMENTATION EN 2021 ?**

Après des "années de larmes", les dernières projections réalisées par la Carmf laissent entrevoir la possibilité de revaloriser le point ASV à hauteur de 1% par an dès 2021. La FMF et le Syndicat national des médecins concernés par la retraite ont saisi la balle au bond.

En "quasi-faillite » en 2011, le régime ASV (allocation supplémentaire vieillesse) des médecins, financé aux deux tiers pour les médecins de secteur 1 par l'Assurance maladie en contrepartie des honoraires conventionnés, a dû faire l'objet d'une réforme douloureuse. La valeur du point, bloquée depuis 1999, est abaissée, tandis que la cotisation, qui comprend désormais une part forfaitaire et une part proportionnelle "d'ajustement", n'est plus déterminée en fonction de la valeur du C mais par décret, augmentant inexorablement.

"Après 21 années de pain sec, de larmes et de sueur, faites de majorations des cotisations associées à des blocages et des baisses de la valeur du point, voici enfin venu le temps de revaloriser celui-ci", lancent les Drs Olivier Petit et Corinne Le Sauder, de la FMF. La CARMF vient en effet de communiquer aux syndicats ses dernières projections sur le régime ASV. Elles montrent que si la valeur du point d'ASV est revalorisée d'1% par an, le résultat technique sera en léger déficit de 2022 à 2032 mais les réserves resteront "constamment positives", jusqu'à atteindre cinq années de prestations en 2045.

"La FMF a porté cette demande, assortie d'une réévaluation annuelle, au Ministère et à la Direction de la Sécurité Sociale", annonce le syndicat.

Rappelant de son côté que l'ASV compose 34% de la retraite des médecins, le Syndicat national des médecins concernés par la retraite (SN-MCR) "lance un appel à toutes les parties syndicats médicaux, Assurance Maladie, Etat pour démarrer au 1er janvier 2021 la mise en œuvre de cette revalorisation".

*Par Aveline Marques le 09-12-2020 EGOA*